

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents (titulaires et suppléants)	11
Membres votants + procurations	12
DÉLIBÉRATION N° 2025-018	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE TROIS
SEPTEMBRE A TREIZE HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la commune des Adrets-de-l'Estérel (83600), en salle des Fêtes, les membres du Comité syndical légalement convoqués le 28 août 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

**Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF
Eve STEINMETZ - Charles MARCHAND – Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO
Martine BOUVARD – Jérôme ZORZUT – Maxime GRILLET - Sylvie BLANC**

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Michel FLEURY - Frédéric MASQUELIER - Julien AUGIER - Jean-Luc RICHARD

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Jean-François MOISSIN** (Pouvoir donné à **Mireille ANILLO**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve STEINMETZ

.....*

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20250903-2025-018-DE
Date de réception préfecture : 11/09/2025

OBJET : CANDIDATURE DU MASSIF DE L'ESTEREL AU LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le classement du massif de l'Estérel Oriental par décret en date du 3 janvier 1996 et du Rocher de Roquebrune en date du 6 juillet 1989,

VU l'article L.341-15-1 du Code de l'environnement, relatif au label « Grand Site de France »,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, notamment sa compétence en matière de protection, gestion et valorisation des sites et paysages naturels classés du territoire,

VU la délibération n° 2018-82 du 12 mars 2018 relative à l'approbation de la note argumentaire Opération Grand Site du Massif de l'Estérel en vue de candidater auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire aux fins de lancer une Opération Grand Site,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 1^{er} septembre 2020 portant constitution et fonctionnement du Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site du massif de l'Estérel,

VU l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages en date du 7 novembre 2024 sur le projet et programme d'action 2022-2026 déjà engagés.

CONSIDERANT :

Que le projet de territoire porté par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel depuis 2018, structuré autour d'un programme d'actions pluriannuel, répond aux critères définis pour l'obtention du label « Grand Site de France » en matière de préservation des paysages, de gestion durable et d'amélioration de l'accueil du public.

EXPOSE :

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, a engagé depuis plusieurs années une démarche ambitieuse d'amélioration de la qualité paysagère, de préservation des milieux naturels et de régulation de la fréquentation, tout en renforçant l'attractivité du territoire, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et les acteurs locaux.

Le programme d'actions 2026-2033, propose des mesures concrètes et équilibrées pour assurer une gestion exemplaire du Grand Site et inscrire son avenir dans une logique de développement durable. La candidature au label « Grand Site de France » constitue l'aboutissement de cette démarche et une reconnaissance de l'engagement collectif porté par les membres du Syndicat.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la candidature du Massif de l'Estérel au label « Grand Site de France » en adoptant le dossier de candidature constitué d'un projet et d'un programme d'action 2026-2033,

► **AUTORISE** Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel à signer tous documents afférents à cette candidature et à transmettre officiellement le dossier aux services du Ministère chargé de l'Écologie.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 3 septembre 2025

LE PRÉSIDENT



SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTÉREL
Georges BOTELLA